

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

CFPCA (Centre de Formations Professionnelles Continues et d'Apprentissage) dispose d'infrastructures* au sein de l'**EPLFPA de Brioude-Bonnefont** dont l'équipement permet de dispenser des enseignements du niveau 3 au niveau 6 :

- un laboratoire de chimie et de biologie
- un salle informatique
- ateliers pédagogiques
- un Centre de Ressources
- un atelier machinisme
- une salle techno

Selon les besoins, le centre peut bénéficier des infrastructures de l'établissement :

- un Centre de Documentation et d'Information
- l'amphithéâtre
- l'exploitation agricole pédagogique
- des installations sportives
- le centre équestre
- le restaurant scolaire
- hébergement sous conditions

** Nos locaux sont accessibles aux personnes à mobilité réduite conformément à la réglementation en vigueur.*

CONDITIONS DE PRÉ-INSCRIPTION

Inscription jusqu'au 15 février.

Pour toute pré-inscription, se connecter au site internet du CFPCA ou prendre contact directement avec le centre.

Télécharger TOUS les documents, les compléter et les transmettre par voie postale au secrétariat du CFPCA.

Responsable de formation **Jean Baptiste FAURE : 04 71 74 57 74**

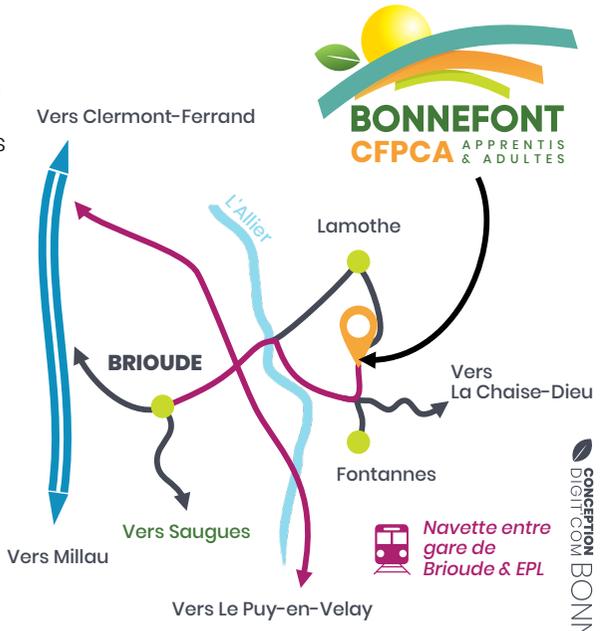
Contactez le CFPCA
 Centre de Formations Professionnelles Continues et d'Apprentissage

Route de Bonnefont
 43100 Fontannes
04 71 74 57 74

cfppa.bonnefont@educagri.fr
 bonnefont43.fr





Promotion	2024
Taux de réussite	92%
Taux d'appréciation	77%
Taux d'insertion	NC

RNCP 3710 Ministère de la jeunesse et des sports 25/11/2022

CONCEPTION DIGIT.COM BONNEFONT MAJ le 24/03/2025



BPJEPS

Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport

Spécialité Educateur Sportif

Mention pêche de loisir



VOUS ETES PASSIONNÉ PAR LA PÊCHE



VOUS SOUHAITEZ EN FAIRE VOTRE MÉTIER



VOUS VOULEZ QUE VOS COMPÉTENCES EN PÊCHE SOIENT RECONNUES ET VALORISÉES SUR LE MARCHÉ DU TRAVAIL ?

INSCRIVEZ VOUS DANS UNE FORMATION PRATIQUE & CONCRÈTE QUI VOUS PRÉPARE DIRECTEMENT AU MONDE DU TRAVAIL LE **BPJEPS SPÉCIALITÉ EDUCATEUR SPORTIF MENTION PÊCHE DE LOISIR !**

FORMATION

Professionnelle continue



MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

Liberté Égalité Fraternité



La Région
Auvergne-Rhône-Alpes

EPLFPA de BRIOUDE-BONNEFONT/SAUGUES

CFPCA
Route de Bonnefont
43100 Fontannes
04 71 74 57 74
cfppa.bonnefont@educagri.fr

OBJECTIFS VISÉS

Le Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport «Spécialité Éducateur Sportif Mention pêche de loisir» est un diplôme de Niveau 4 équivalent au Bac Professionnel. Il permet d'exercer le métier de moniteur-guide de pêche sportive et/ou de loisir.

VIE ACTIVE



Le moniteur-guide de pêche exerce ses fonctions au sein de sa propre structure ou de structures privées ou publiques très diverses : Écoles de pêche, ateliers pêche nature (APN), Fédérations départementales, collectivités territoriales, centres Permanent d'Initiatives à l'Environnement (CPIE), associations notamment sportives, structures à vocation touristique, comités d'entreprise, Fédération sportive de pêche....

CONDITIONS D'INSCRIPTION

- Un certificat médical de non contre indication à la pratique et à l'encadrement de la pêche datant de moins d'un an, à l'entrée en formation.
- PSC1 ou SST (en cours de validité).
- Une attestation de 50 mètres nage libre, départ plongé et récupération d'un objet immergé à 2 mètres de profondeur, délivrée par une personne titulaire du Brevet d'Etat d'éducateur sportif option activités de la natation.
- Une attestation de réussite aux exigences préalables liées à la pratique personnelle du candidat dans l'activité précisée en annexe III au présent arrêté, et délivrée par un expert désigné par le Directeur Régional de la Jeunesse, des Sports et des Loisirs, dans des conditions définies par instruction du délégué à l'emploi et aux formations.

POURSUITE D'ÉTUDES



L'UC1 et l'UC2 sont transversales à tous les BP

RÉMUNÉRATION & FINANCEMENTS

- Rémunération et protection sociale selon la réglementation en vigueur (région Auvergne-Rhône-Alpes, France Travail, OPCO, Contrat de Professionnalisation, CPF ou autofinancement).
- Formation financée par le Conseil Régional d'Auvergne Rhône-Alpes, et le Fond Social Européen pour les demandeurs d'emploi.
- Pour les actifs, nous consulter pour établir un dossier de financement auprès des Fonds d'Assurance Formation.
- Pas de frais pédagogiques supplémentaires.
- Hébergement et nourriture à la charge du stagiaire (repas possibles au self de l'établissement ou dans la salle de pause, hébergement dans les communes environnantes).

DÉROULEMENT DE LA FORMATION

La formation se déroule de mars à décembre, elle comprend :

- + de 700 heures en centre.
- + de 500 heures en stage

PRÉREQUIS

L'entrée en formation d'un candidat pour la mention «pêche de loisirs» du brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport est précédée d'exigences préalables. Le candidat doit justifier avant l'entrée en formation d'un niveau de maîtrise des techniques de pêche par le passage d'une évaluation pratique (TEP).

LES CONTENUS PRINCIPAUX DE LA FORMATION

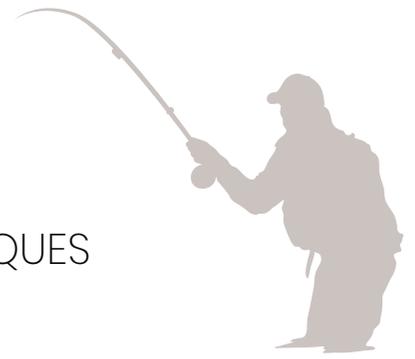
ACTIVITÉS VISÉES

Le moniteur guide de pêche de loisirs transmet son savoir-faire et initie aux différentes techniques de pêche.

- Il organise, encadre et anime des séances, des stages ou des séjours pêche.
- Il accompagne les publics seuls ou en groupes, en tous lieux où se pratique la pêche de loisir.
- Il partage ses connaissances des milieux naturels en général et aquatiques en particulier
- Il participe à l'animation de son territoire.
- Il promeut une éthique sportive et citoyenne.

LES MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

- Théorie en salle et sur le terrain.
- Pratique et mise en situation avec l'intervenant de profession.
- Individualisation des parcours en tenant compte des validations académiques et du positionnement lors de l'entretien de motivation.



LES MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

- Théorie en salle
- Pratique et mise en situation (lacs et rivières)
- Interventions de professionnels
- Chaque parcours est individualisé en fonction des acquis scolaires, universitaires ou professionnels des candidats.

4 Unités Capitalisables nationales			
UC 1	UC 2	UC 3	UC 4
Encadrer tout public dans tout lieu et toute structure (200h)	Mettre en œuvre un projet d'animation s'inscrivant dans le projet de la structure (170h)	Conduire une séance, un cycle d'animation ou d'apprentissage dans le champ de la mention « pêche de loisirs » (180h)	Mobiliser les techniques de la mention « pêche de loisirs » (180h)

DÉLIVRANCE DU DIPLÔME

Il est délivré par Unités Capitalisables. C'est une forme de contrôle continu tout au long de la formation. Les candidats doivent valider 4 U.C.